



Lanaudière

COMMUNIQUÉ - *pour diffusion immédiate*

***Oublié de produire votre déclaration de revenus?
Faites vite, vos prestations pourraient être suspendues!***

Joliette, le 23 octobre 2020 – L'ACEF Lanaudière informe le public qu'au Québec environ 15 000 personnes âgées n'ont toujours pas produit leur déclaration de revenus pour l'année 2019. L'ACEF tient à rappeler aux personnes concernées que cela peut avoir un impact sur l'accès à certains programmes de soutien au revenu, tel que le Supplément de revenu garanti versé aux personnes âgées à faible revenu.

Effectivement, l'admissibilité aux prestations et le montant accordé sont déterminés en fonction de la déclaration de revenus. Ainsi, les personnes qui n'ont pas produit leur déclaration pourraient voir leurs prestations suspendues. En raison de la pandémie, la date limite pour transmettre la déclaration de revenus à l'Agence de revenu du Canada est **prolongée au 29 novembre 2020**. Si la déclaration est envoyée après cette date, les prestations pourraient être suspendues à partir du 1er janvier 2021.

Les Lanaudois et Lanaudoises sont invités à contacter l'ACEF afin de connaître les organismes qui peuvent leur venir en aide pour la production et la transmission de leur déclaration de revenus dans la région.

L'ACEF Lanaudière est une organisation communautaire à but non lucratif, impliquée dans la région de Lanaudière depuis 1971 qui a pour mission de sensibiliser, d'informer et de soutenir les personnes en matière de finances personnelles et de protection du consommateur. Elle fait également des représentations et s'implique dans différents dossiers à caractère social et économique afin d'améliorer les conditions de vie des lanaudois.

Pour information :

Audrey-Paule Ledoux, Conseillère en défense des droits des consommateurs et
agente de communication,
ACEF Lanaudière
450-756-1333 poste 222
apledoux.acef@gmail.com